

N° 2020-06-07

ARRÊTÉ**Portant tableau annuel d'avancement de grade Année 2020****CAP B DU 23/06/2020****CADRE D'EMPLOIS des RÉDACTEURS TERRITORIAUX**
pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 1^{ère} classe

Le Maire de CHENAY

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des RÉDACTEURS TERRITORIAUX,

Vu l'avis de la commission administrative paritaire réunie le 23/06/2020,

CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX**Arrête,****Article 1 : Tableau d'avancement**

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations	Avis
Mme TOFFOLO Christine	rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1		Favorable

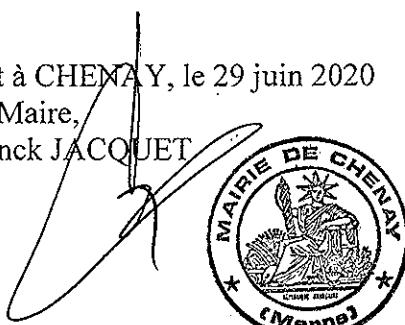
Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité. Le centre de gestion pourra, sur simple demande, adresser à l'autorité les arrêtés afférents.

Fait à CHENAY, le 29 juin 2020

Le Maire,
Franck JACQUET

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.